



LIVRET D'ACCUEIL DE LA ROL

RÉSIDENCE AUTONOMIE

OCTAVE LANDRY

PRESENTATION

La résidence autonomie est un établissement non médicalisé, proposant des logements à titre de résidence principale. Sa mission est de répondre aux besoins des personnes de plus de 60 ans, seules, autonomes ou faiblement dépendantes et désireuses de vivre en collectivité. Les personnes accueillies doivent avoir un Groupe iso ressources (GIR) 5 ou 6. Tout est mis en œuvre pour qu'elles vivent dans un lieu sécurisé, convivial et stimulant pour prévenir la perte d'autonomie.

A Villeparisis, la résidence autonomie Octave Landry est gérée par le CCAS.

Créée en 1978, la résidence a été réhabilitée en 2018. Elle est composée de 58 studios individuels de type F1 bis de 33m² avec terrasse et de locaux communs, notamment d'un salon dédié à la détente et aux jeux, assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif.



Elle permet le maintien de l'autonomie des personnes, la création de liens et la sécurisation de jour et de nuit. Le résident reste libre de ses allées-venues. Il peut continuer de recevoir amis et proches et rompre son isolement grâce à la présence des occupants de la résidence et par la proximité d'une zone commerciale « Le Paris », qui permet aux résidents d'accéder à pied à des commerces, (pharmacie, supermarché...).

L'hébergement est à la charge des résidents qui peuvent bénéficier d'une aide au logement. Il est possible de faire appel à différents services, notamment les aides à domicile, médecins et infirmiers libéraux de son choix.

EDITO

Notre résidence autonomie Octave Landry offre à tout senior qui le souhaite la possibilité de vivre en parfaite indépendance dans un univers sécurisé, géré par une équipe professionnelle et bienveillante.

A l'heure où la question de l'accompagnement au vieillissement est une préoccupation nationale, l'analyse des besoins sociaux de notre commune a révélé que le traitement de cette question est un des points forts de notre résidence. Nous estimons que promouvoir et renforcer cette solution permet de rompre avec l'isolement, de tisser des liens et de trouver appui et écoute à chaque instant.

Nous avons à cœur d'être attentifs et présents aux côtés de nos aînés pour leur permettre de vivre et de rester autonomes le plus longtemps possible. Dans notre Résidence, tout est conçu pour eux comme vous pourrez le lire dans cette brochure.

Nous consacrons une bonne partie du budget du CCAS au confort, à la sécurité et aux loisirs de nos résidents. Par ailleurs, la Résidence reçoit des subventions pour des projets favorisant la prévention de la perte d'autonomie.

Nous souhaitons la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui rejoindront l'établissement, son ambiance chaleureuse et conviviale, animé par une équipe qui met quotidiennement tout en œuvre pour le bien-être de tous.



Frédéric BOUCHE
Maire de Villeparisis
Président du CCAS
Vice-président
de Roissy Pays
de France



Laurence GROSSI
Adjointe au
maire chargée de
l'Urbanisme et des
Actions sociales
Vice-Présidente du
Centre communal
d'action sociale



LA RÉSIDENCE C'EST



58 studios



33 m²



Balcons



6 étages avec
2 ascenseurs

Le logement

- Une entrée équipée d'un placard
- Un coin cuisine
- Une grande pièce à vivre (salon et chambre)
- Une salle d'eau avec douche, lavabo et wc
- Une terrasse

Les espaces collectifs

La Résidence offre des locaux situés au rez-de-chaussée, espace de tranquillité, de rencontre et lieu d'animation et d'activités

Services à disposition : laverie, téléassistance (abonnement obligatoire) et animation

Autres services : un salon de coiffure est aménagé où des professionnels peuvent intervenir à la demande du résident (La prestation est à la charge du résident)

A disposition des familles : une chambre meublée avec salle d'eau est disponible, qui peut être louée aux familles souhaitant rendre visite à leurs parents.



L'APPARTEMENT « VIDE »



L'APPARTEMENT « HABITÉ »





LA RESTAURATION

Les menus sont préparés par un prestataire extérieur en liaison froide et établis par une diététicienne.

Une feuille de menus est donnée avec une base de choix de plusieurs menus par jour. Les résidents peuvent prendre leurs repas dans la salle de restauration s'ils le désirent.

Le service est assuré par le personnel de la résidence, du lundi au vendredi, le midi seulement à partir de 12h.

Le samedi, dimanche et jours fériés, les repas commandés sont donnés froids en cuisine le vendredi midi.

Les tarifs de la restauration sont calculés sur la base d'un quotient, suivant un barème réajusté annuellement en Conseil d'administration du CCAS..

LES ACTIVITES D'ANIMATION

Diverses activités sont proposées quotidiennement par l'animateur, elles sont consultables sur les panneaux d'affichages du salon.

Le service organise régulièrement :

- Des fêtes pour les anniversaires
- Des repas festifs et des animations tout au long de l'année

- Des après-midi « jeux »
- Des ateliers créatifs

Par ailleurs, la possibilité de participer à l'ensemble des sorties et voyages organisés par le service animation senior de la Ville.

Toutes les initiatives sont élaborées dans un cadre convivial et enclin à favoriser les échanges.



Les activités sur la prévention et l'autonomie

L'animateur prévention propose aux résidents des activités et animations très variées, qui permettent notamment de favoriser le développement du lien social en toute convivialité.

En effet, des activités sont proposées quotidiennement afin que se développent un dialogue, une solidarité dans l'établissement et avec le monde extérieur.

Une des ambitions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) est de permettre aux résidents de préserver au mieux leur autonomie, en leur apportant un soutien en fonction de leurs besoins.

L'objectif est de renforcer la mission de prévention de la perte d'autonomie. Ce soutien financier apporté par la loi permet la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, ainsi que le repérage des fragilités.

Respect et civisme

L'harmonie et le bon fonctionnement de vie sur la résidence supposent un comportement courtois de nature à rendre la vie des résidents des plus agréables.

Politesse et convivialité sont les règles indispensables à la vie en établissement.

Par ailleurs, nous reconnaissons à la personne âgée le droit au risque, la possibilité de prendre les responsabilités de son choix et de les assumer.

En revanche, dans le cas d'hospitalisation la Direction doit être informée, le secret médical étant respecté.

Une participation active à la vie de l'établissement

L'avis des résidents est primordial et tout est fait pour que le résident et ses proches s'intègrent à la vie de l'établissement.

Des réunions d'informations et d'échanges sont proposées sur l'année par le Conseil de Vie Sociale de la résidence.

Cette instance se réunit trois fois par an afin d'émettre des avis et des propositions sur l'organisation et le fonctionnement de la résidence. D'autres formes d'expression comme des groupes de paroles peuvent être organisés.



ACCOMPAGNEMENT POUR LES DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ

Le Centre communal d'action sociale dispose d'un minibus pour les personnes à mobilité réduite :

- vers le marché de Villeparisis
- vers le centre commercial « Leclerc » chaque semaine
- sur demande vers le centre Culturel Jacques Prévert ou certaines démarches administratives sur la commune.

Il existe également un réseau bus exploité par Keolis CIF pour Ile-de-France mobilité. Il s'articule autour de trois lignes :

- **Ligne 17** : Villeparisis Marché – Villeparisis centre – Villeparisis Marché
- **Ligne 18** : Villeparisis Marché – quartier de Boisparisis – Parc d'Activités de l'Ambrésis – Collège Gérard Philipe
- **Ligne 21** : Villeparisis Marché – quartier de Bois Fleuri

Le service de transport à la demande

C'est un service de transports en commun complémentaire qui répond notamment aux besoins de déplacements de proximité dans les zones rurales et périurbaines. Il permet aux personnes non motorisées de se rendre de leur domicile à leur lieu de travail, de courses, de loisirs, etc. Il peut aussi offrir une alternative avantageuse à l'usage d'une seconde voiture pour les familles.

Pour réserver : 0810 24 24 77

Autre service : pour faire une demande de carte Améthyste, vous pouvez contacter le CCAS de Villeparisis au 01-64-67-52-46



DES SERVICES À LA CARTE

Le service lingerie

Situé au sous-sol de l'établissement un service municipal assure l'entretien du linge des résidents, s'ils le souhaitent. Ce service est payant, il offre une complémentarité d'aide à la personne (tout type de linge).

Le Centre communal d'action sociale

Le Centre communal d'action sociale a pour missions quotidiennes, l'accueil, l'écoute, l'information, l'aides aux démarches et l'orientation, le portage de repas.

Accueil du CCAS
01 64 67 52 46 / 52 34
ccas@mairie-villeparisis.fr

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS

Chaque résident peut demander à bénéficier de ce service, après instruction de son dossier:

Téléphoner pour toute information au 01 64 27 92 22



LE CADRE DE VIE

Le confort d'un chez soi

La résidence offre des locaux, avec un espace de tranquillité et de rencontre, étant également un lieu d'animations et d'activités.

Au rez-de-chaussée

Un hall d'accueil, avec un affichage d'informations et des boîtes aux lettres individuelles.

Le salon, qui donne sur la terrasse par de larges baies vitrées.

Dans cette salle polyvalente, vous trouverez des jeux de société, ainsi qu'une télévision.

Dans les étages

L'établissement comporte plusieurs niveaux (6 étages) et pour accéder à votre logement, deux ascenseurs sont disponibles, ainsi qu'un escalier.

A l'extérieur, vous aurez le loisir de découvrir un jardin clos et verdoyant, avec terrasse.

Les horaires d'ouverture

La gestion de l'accueil est assurée par des agents administratifs présents dans le bureau d'accueil du rez-de-chaussée.

Celui-ci est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h - Fermeture au public le jeudi après-midi et le samedi de 8h30 à 12h

Tél. : 01 64 27 98 00

rol@mairie-villeparisis.fr

Présence d'une équipe de professionnels

1 directrice, 1 agent d'accueil, 1 secrétaire, 1 agent technique, 2 agents de restauration, 2 agents d'entretien, 1 animateur prévention.

L'astreinte de nuit et de week-end, fonctionne tous les jours de l'année. Un simple appel sur vos dispositifs d'alarme et boîtier de téléassistance de votre part permet une intervention rapide du personnel présent ou des secours.



Un cadre de vie sécurisé

En accès protégé, la résidence possède une entrée avec un système d'ouverture par Interphone et un système de caméra vidéo surveillance installé à l'accueil.

Par mesure de sécurité le portail de l'entrée et le sas d'entrée sont fermés la nuit ; chaque résident aura l'ensemble des clefs et badge en sa possession.

En toute liberté

Dans chaque logement, tout est prévu pour que le résident se sente bien. Il vit à son rythme en gardant son mode de vie, ses repères et ses habitudes, en meublant et en décorant son logement selon ses envies.

Sur le plan médical

La Résidence Autonomie n'est pas médicalisée, chaque résident fait appel au personnel médical de son choix, médecin, kiné, infirmier, pédicure, etc...

13





INFORMATIONS PRATIQUES

Centre communal d'action sociale (CCAS)

32 rue de Ruzé
77270 Villeparisis
01 64 67 52 46
ccas@mairie-villeparisis.fr

Service animation seniors

Résidence Octobre Landry
1 chemin de la Couronne
77270 Villeparisis
01 64 27 07 95
animationseniors@mairie-villeparisis.fr

Hôpital de Jossigny

2- 4 cours de la Condoire
77 600 Jossigny
01 64 77 64 77

Hôpital de Meaux

6, rue St Fiacre
77 100 Meaux
01 64 35 38 38

SOS médecins

08 25 33 36 15

Médecins de garde, pharmacies de garde :

s'adresser au commissariat
ou à la Gendarmerie

Commissariat de Police

79, av du Général de Gaulle
77270 Villeparisis
01 60 21 36 50

Préfecture de Seine et Marne

Place de la Préfecture
77 010 Melun Cedex
01 64 71 77 77

Centre des impôts

Centre des finances publiques
SIP Lagny -sur-Marne
3 Rue Delambre
77405 Lagny-sur-Marne Cedex
0 809 401 401

Maison départementale des solidarités (MDS)

Service seniors âgés personnes
handicapées aidants (SAPHA)
1, avenue Dauphiné
77290 Mitry-Mory
01 60 21 64 81

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Direction des personnes âgées et
des adultes handicapés
Service des prestations
Hôtel du département
77010 Melun Cedex
01 64 14 77 77

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

CS 70009- 93166 Noisy-le-Grand
Cedex
39 60

RÉSIDENCE AUTONOMIE OCTAVE LANDRY (ROL)

Chemin de la Couronne
77270 Villeparisis

01 64 27 98 00
rol@mairie-villeparisis.fr

ACCUEIL

Lundi	8h30 / 12h30	13h30 / 17h
Mardi	8h30 / 12h30	13h30 / 17h
Mercredi	8h30 / 12h30	13h30 / 17h
Jeudi	8h30 / 12h30	Fermé
Vendredi	8h30 / 12h30	13h30 / 17h
Samedi	8h30 / 12h	Fermé
Dimanche	Fermé	